

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Sylvère

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Karol-Anne Smith, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité

Qu'une demande de dérogation mineure sera discutée par le conseil municipal de St-Sylvère à sa séance ordinaire le 2 novembre 2026, situé au 837, 8^e rang à 20 heures.

Demande : **Geneviève Demers**

Dans le but de permettre la réalisation d'une opération cadastrale, contrairement aux dispositions de l'article #36 du règlement de lotissement #248 ainsi que de l'article #69 du règlement de zonage municipal #247.

Désignation de l'immeuble :

Adresse : 210 Route de l'École
Lot : 5 652 433 du Cadastre du Québec,
Matricule : 0322-23-8657

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

QUE : copie du document est disponible pour consultation au bureau municipal.

DONNÉ à St-Sylvère, ce 23^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-six.



Karol-Anne Smith, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Karole-Anne Smith, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 18h30, le 23^e jour du mois d'octobre 2026 à chacun des endroits suivants, à savoir : bureau municipal et à l'église.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, 23 octobre 2026



Karol-Anne Smith
directrice générale
et greffière-trésorière